

Date : 20/12/11

L'affaire Censier à L'Elysée

Par SC / PC / JS



Joël Censier ira seul à l'Elysée aujourd'hui

Joël Censier, le père de Jérémy, est reçu ce mardi à l'Elysée. Jean-Pierre Picca, conseiller de Nicolas Sarkozy, chargé de la justice, reçoit à la demande du Président, le père de Jérémy Censier, jeune homme tué lors des fêtes de Nay en Béarn en août 2009.

Selon le père de Jérémy, « c'est un passage obligé avant un entretien avec le Chef de l'Etat » avec qui il souhaite évoquer le fonctionnement de l'institution judiciaire.

Y-a t'il eu dysfonctionnement?

a Évaluation du site

Le site Internet de la chaîne de télévision régionale France 3 - Aquitaine diffuse quelques articles et brèves concernant l'actualité régionale et locale.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 7
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

La famille Censier est membre de l'" **Institut** pour la **Justice** ", une association créée au printemps 2007 qui soutient les victimes de crimes et délits. Ils revendiquent auprès des parlementaires de durcir les lois et lutter contre l'impunité.

Rappel des faits

Jérémy Censier, âgé de 19 ans, est mort poignardé après une bagarre lors des fêtes de Nay, le 22 août 2009, dans le Béarn. Une dizaine de personnes, originaires de Nay, ont été suspectées et une information judiciaire pour homicide volontaire, violences aggravées et soustraction de preuves, en l'occurrence l'arme du crime, a été ouverte.

Au début de la procédure, la juge d'instruction en charge du dossier avait finalement décidé de renvoyer six personnes devant la Cour d'Assises des mineurs : cinq pour violences aggravées et une seule, le principal suspect, pour homicide volontaire. Dans cette même affaire, deux suspects devaient être jugés en correctionnelle et deux autres devaient bénéficier d'un non-lieu. Ils ont tous été relâchés.

Le principal suspect remis en liberté

Le 16 septembre 2011, la procédure judiciaire a été annulée pour vice de forme. La Cour de Cassation a déclaré nuls les procès verbaux d'audition du principal suspect du meurtre de Jérémy y compris les aveux obtenus. Les avocats de la défense ont fait valoir la réforme de la garde à vue entrée en vigueur au printemps dernier. Se basant sur la convention européenne des droits de l'homme, ils ont saisi la Cour de Cassation et ont fait valoir que leur client n'était pas assisté d'un avocat lors de son interrogatoire.

Mi-septembre donc, ce principal suspect, a été remis en liberté, après deux années de détention provisoire. Les parents de Jérémy Censier avaient accueilli cette nouvelle en larmes, désespérés : "On nous a tué notre fils une deuxième fois parce qu'on n'a plus d'espoir. On n'a plus l'espoir de se dire qu'un jour, Jérémy, on lui rendra justice".

Pour faire entendre leurs voix, les parents de la victime avaient publié le rapport d'autopsie sur internet, fin 2010.